

I - DÉFINITION

Les présentes conditions d'adhésion ont pour objet de régir les droits du Comité Français du Café dans le cadre de son activité. Les présentes conditions s'appliquent aux services offerts par le Comité Français du Café à des tiers ci-après dénommés «le Client».

II - ADHÉSION

Préalablement à l'adhésion définitive du Client, le Client émet une demande. Le contrat n'est définitivement formé qu'après acceptation par le Comité Français du Café au maximum dans les huit jours après la date de la demande d'adhésion. Il résulte de cette acceptation l'accès aux services offerts par le Comité Français du Café. Lors de la demande d'adhésion, le Client devra fournir tous les éléments demandés par le Comité Français du Café. L'adhésion, une fois acceptée par le Comité Français du Café, est ferme et définitive et son bénéfice ne peut être cédé par le Client à un tiers.

III - ACCÈS AUX SERVICES

L'adhésion définitive s'effectue par l'activation du code d'accès fourni au Client lors de sa demande d'adhésion. Un courrier électronique informera le Client de l'ouverture de ses droits. Le Comité Français du Café correspondra prioritairement avec le Client vers l'adresse e-mail fournie par le Client lors de sa demande d'adhésion.

IV - DURÉE DU CONTRAT ET DÉNONCIATION

Le contrat est conclu pour une année de date à date, à partir de la date de la mise en service du compte du Client. La tacite reconduction n'est fixée que par la continuité de l'utilisation du service par le Client selon les tarifs et conditions du Comité Français du Café et par les règlements à jour du Client concernant les factures émises par le Comité Français du Café. La dénonciation à l'initiative de l'adhérent peut s'effectuer à tout moment et entraînera l'exigibilité de l'intégralité de la cotisation annuelle restante

due. Elle devra dans tous les cas s'effectuer par l'envoi d'un courrier postal adressé au Comité Français du Café. La résiliation prendra effet à la date de réception du courrier de résiliation par le Comité Français du Café. Le Client déclare en conséquence accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ces services, le Comité Français du Café ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du Client. Dans ces hypothèses, le Client ne pourra prétendre au remboursement par le Comité Français du Café des sommes déjà versées. Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur.

V - TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

La cotisation annuelle est appelée par semestre, mais peut-être réglée en totalité lors de l'adhésion du Client. Le tarif applicable est celui en vigueur au jour de la validation de l'adhésion du Client. Les prix sont exprimés en euros hors taxe, le Client s'obligeant à acquitter la TVA en sus.

VI - OPPOSABILITÉ

L'adhésion aux services du Comité Français du Café entraîne l'acceptation inconditionnelle et sans réserve des conditions générales d'adhésion en vigueur. Les présentes conditions prévalent sur toute condition d'adhésion ou d'achat du Client ainsi que sur toute condition particulière non expressément acceptée par le Comité Français du Café. Le Comité Français du Café se réserve la faculté de modifier les présentes conditions à tout moment. La modification sera portée à la connaissance du Client par courrier électronique et entrera en vigueur un mois après cette notification s'appliquant de plein droit aux adhésions passées après cette date. En tout état de cause, le Comité Français du Café se réserve le droit de résilier sans préavis l'adhé-

sion du Client si ce dernier n'est pas intégralement à jour de ses règlements et entraînera l'exigibilité de l'intégralité des cotisations annuelles restantes dues.

VII - EVOLUTION DES SERVICES

Le Comité Français du Café travaille sans cesse sur l'amélioration de ses services de manière à en faire profiter pleinement le Client. Dans ce cas, les termes des présentes Conditions Générales sont susceptibles d'être modifiés sans préavis afin de prendre en compte toute évolution légale, juridique et/ou technique. Dans cette optique, lorsque celles-ci ont pour conséquence d'aboutir à une amélioration du service pour le Client, les conditions générales en ligne prévalent sur les Conditions Générales imprimées.

VIII - COMMUNICATION

Le Client s'engage à ne pas utiliser le nom et l'image du Comité Français du Café, de toute autre manière qu'en utilisant ces éléments de communication rédigés et mis à disposition par le Comité Français du Café. Le Comité Français du Café ne pourra être facturé pour des frais de communication relatifs à cette collaboration et mis en œuvre par l'adhérent. La documentation, l'iconographie, ainsi que tout élément technique ou de toute autre nature, appartenant au Comité Français du Café et mis à disposition, demeurent sa propriété exclusive et ne pourront en aucun cas être utilisés par l'autre partie à d'autres fins.

IX - RÉGLEMENT DES LITIGES ET DROIT APPLICABLE

En cas de différend susceptible de s'élever entre les deux parties à propos de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, celles-ci conviennent de s'en remettre aux tribunaux du siège social du Comité Français du Café. COMITÉ FRANÇAIS DU CAFÉ N°3 rue de Copenhague 75008 Paris Téléphone 01 45 22 70 23 Télécopie 01 45 22 15 42 cfc@cncafe.com www.comitefrancaisducafe.fr www.lestorréfacteurs.fr

La presse en parle



LE FIGARO

Direct Matin
PARIS ÎLE DE FRANCE

Le Parisien



Comité Français du Café
3 rue de Copenhague
75008 Paris

cfc@cncafe.com

Tel. 01 45 22 70 23

www.comitefrancaisducafe.fr

www.lestorréfacteurs.fr

Rejoignez-nous !



@lestorréfacteurs



#montorréfacteur



LA COMMUNAUTÉ DU BON CAFÉ

Rejoignez-nous !



Seul on va plus vite.
Ensemble on va plus loin.

Proverbe africain

Le CFC, qu'est-ce que c'est ?

Le Comité Français du Café (CFC) est la principale fédération professionnelle qui représente le savoir-faire des torréfacteurs et le café de qualité auprès du grand-public, des professionnels, des médias et des institutions. Par qualité, le CFC entend la torréfaction de café de spécialité. La fédération défend les intérêts et participe à l'essor de la profession au sein du marché français. Elle a récemment contribué à faire inscrire le métier de torréfacteur au prestigieux concours « Un des Meilleurs Ouvriers de France ».

Quelles sont ses actions ?

LE CFC, PORTE-VOIX DE LA PROFESSION

En adhérant au Comité Français du Café, les torréfacteurs bénéficient d'informations et de conseils liés aux données sociales (notamment au sujet de la grille de salaires, de la convention collective et des accords de branche dont le CFC est signataire), juridiques et réglementaires de la profession. Le Comité Français du Café est une organisation patronale représentative au niveau de la Convention Collective (CCN 3109) en application de la loi du 5 mars 2014 (loi 2014-288 modifiée par la loi 2015-994 du 17 août 2015).

D'une manière plus globale, la fédération réalise une veille et exerce son influence auprès des parlementaires afin de protéger cette profession dont les problématiques sont souvent liées à celles de l'artisanat.

UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION À 360 °

Le Comité Français du Café déploie chaque année une palette d'outils et de contenus pertinents et actuels. Il conçoit et édite des brochures illustrées par des infographies afin de rendre accessible le café de torréfacteurs et générer de nouveaux réflexes de dégustation. Ces outils d'aide à la vente sont soutenus par une présence digitale forte :

www.comitefrançaisducafe.fr

Ce site qui référence les différents événements professionnels est également doté d'un espace privé permettant aux adhérents de retrouver toutes les informations qui leur sont réservées : données sociales, juridiques et réglementaires de la profession.

www.lestorrefacteurs.fr

La plate-forme dédiée au grand public offre une visibilité sur les adhérents et leurs actualités via un contenu accessible et illustré. L'objectif des Torréfacteurs est aussi de valoriser le métier et d'informer sur le monde du café. Toutes ces informations sont relayées sur les comptes Facebook et Twitter des Torréfacteurs.

2 RENDEZ-VOUS ANNUELS

En Mars - Les Journées du Café
Pendant deux jours, les adhérents participants et partenaires du Comité Français du Café se mobilisent à travers toute la France pour faire découvrir leur métier et le bon café. Des dégustations, animations, ateliers et initiations à la torréfaction sont proposés au grand public. Cette opération fait l'objet d'un plan de communication ambitieux qui permet aux adhérents et au café de qualité d'être visibles dans les médias de masse (presse, TV, radio).

En Septembre - Le Congrès Annuel des Torréfacteurs

Le Comité Français du Café est l'organisateur du seul salon professionnel de la torréfaction en France qui réunit tous les acteurs de la profession : deux journées qui permettent aux 1.000 visiteurs professionnels de rencontrer les plus de 100 exposants présents.

REJOIGNEZ-NOUS !



@lestorrefacteurs



2 TITRES QUI VALORISENT LE MÉTIER DE TORRÉFACTEUR LORS DU CONGRÈS ANNUEL

Le Meilleur Torréfacteur de France

Ce concours, qui met en avant la technique et le savoir-faire des torréfacteurs à travers des épreuves théoriques et pratiques, laissera place pour 2018 au Concours « Un des Meilleurs Ouvriers de France Torréfacteur, Torréfactrice » dont le Comité Français du Café est partenaire.

Le Meilleur Mélange pour Espresso de France

Ce concours valorise une technique essentielle du torréfacteur : l'assemblage de différentes origines de café pour répondre aux exigences d'un mode d'extraction subtil et obtenir un café équilibré à la dégustation. Un jury de professionnels et un jury de congressistes élisent le meilleur mélange de l'année.

DEMANDE D'ADHÉSION 2018

VOS COORDONNÉES

Raison sociale

CHR DA GMS Boutique Autre :

Nom Prénom

Adresse du siège social

Code postal Ville

Tél. fixeTél. portable

E-mail

Site Internet.....

Facebook

Twitter

POUR EN SAVOIR UN PEU PLUS SUR VOUS

Date d'ouverture..... Nombre de salariés

Nom de la personne en charge de la torréfaction

Nombre de lieux de vente Nombre de cafés proposés

VOTRE COTISATION PAR TRANCHES DE TONNAGE (T) ANNUEL DE CAFÉ VERT (soit tonnage torréfié x 1,25)

0 à 5 T → 265,81 € TTC* (221,51 € HT)

6 à 10 T → 521,53 € TTC* (434,61 € HT)

11 à 25 T → 678,78 € TTC* (565,65 € HT)

26 à 50 T → 913,21 € TTC* (761,01 € HT)

51 à 100 T → 1.461,11 € (1.217,59 € HT)

101 à 300 T → 2.410,84 € TTC* (2.009,03 € HT)

301 à 600 T → 3.652,79 € TTC* (3.043,99 € HT)

601 à 1 200 T → 5.625,29 € TTC* (4.687,74 € HT)

*sous réserve de modification du taux de TVA

Vous souhaitez bénéficier du règlement semestriel de votre cotisation

Vous souhaitez régler l'intégralité de votre cotisation annuelle lors de votre adhésion

Ma demande implique mon adhésion aux Conditions particulières d'adhésion ci-contre.

Fait à

Signature et Cachet

le